

Quoi d'neuf au Quiou ???



n° 23
Juillet 2021
www.le-quiou.fr



Informations



Utiles



Horaires de la Mairie :
(Ouvert au public)

Lundi : De 13h30 à 18h00
Mardi : Fermé
Mercredi : De 9h00 à 12h30
Jeudi : Fermé
Vendredi : Fermé
Samedi : 09h30 à 12h30

Tel : 02 96 83 46 16
contact.mairie@le-quiou.fr
<https://www.le-quiou.fr/>

Gendarmerie Dinan
02 96 87 74 00

Appel d'urgence Européen
112

Centre anti-poison Rennes
02 99 59 22 22

SAMU
115

Police
17

Pompiers
18

Sommaire



Éditorial	3
État civil/ CCAS/ Banque Alimentaire	4
Vie municipale	5 à 18
Scolaire & périscolaire	19 à 23
Village, Patrimoine, Commerces	24 à 28
Dinan Agglomération	29 à 38
Jeux	39 à 40
Compte(s) rendus	41 à 54

Un an déjà.....

Mes chers concitoyens, le 15 mars 2020, vous accordiez votre confiance à la liste "Agir pour le Quiou". Je tiens au nom de l'équipe municipale à vous en remercier.

J'ai plaisir chaque jour à travailler pour l'intérêt de la commune. C'est grâce à une équipe solide, engagée et volontaire que les projets avancent.

Personne ne pouvait imaginer que le 17 mars 2020, la France entrerait dans une crise sanitaire.

Tous pris au dépourvu, une fois le choc des mots «nous sommes en guerre» digéré, nous découvrons une nouvelle façon de vivre, qu'il a fallu appréhender et accepter.

Ensemble, nous avons dû construire un monde nouveau, fait d'ordre et de contre-ordre, de privation d'aller et venir librement dans le respect de nouvelles règles sanitaires suivant l'évolution de la Covid-19.

Aujourd'hui, nous attendons avec impatience de pouvoir reprendre une vie normale, afin de co-construire Le Quiou de demain et aussi partager avec vous des moments conviviaux et de poursuivre les projets en cours :

- la rénovation des bâtiments communaux,
- l'accueil de nouvelles familles avec de nouvelles constructions immobilières,
- la reprise de la compétence de l'ALSH imposée par Dinan Agglomération,
- le maintien de la fleur au niveau régional,
- le développement du tourisme vert et patrimonial

et bien d'autres projets encore dans les cartons...

Je vous invite à vous faire vacciner car garder confiance et espoir c'est prendre soin de vous et des autres et surtout protéger ceux que vous aimez le plus : les vôtres et votre famille.

Je vous souhaite un bel été.



Arnaud CARRE
Maire

État civil

Naissance(s) :

- Timéo FOUTEL né à SAINT GREGOIRE le 01 avril 2021
- Julia MAUFRAIS née à RENNES le 01 juillet 2021

Félicitations aux heureux parents.

Décès :

- Madame Maria COLLET épouse GUILLEMER, décédée le 11/05/2021 à DINAN

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Plusieurs membres du C.C.A.S. se sont réunis le mercredi 14 avril en fin d'après midi afin de distribuer des colis gourmands aux familles où il y a eu 1 naissance en 2020.

En effet, habituellement lors des vœux du Maire, ces familles reçoivent un présent mais au vu de la situation sanitaire cela n'a pas été possible.

Par ailleurs, il a été également décidé d'aller rendre visite à certains habitants de la commune pour prendre des nouvelles. Ceci a été possible seulement au printemps à la suite des assouplissements gouvernementaux. Cette démarche a été menée le samedi 24 avril.

Cela a permis de mettre en place des dossiers sociaux d'aide à la personne pour certains habitants dans le besoin.



C.C.A.S.

Banque Alimentaire

Nous remercions Christine LOGUIVY (Conseillère Municipale) qui s'engage fortement dans ces actions via la banque alimentaire.

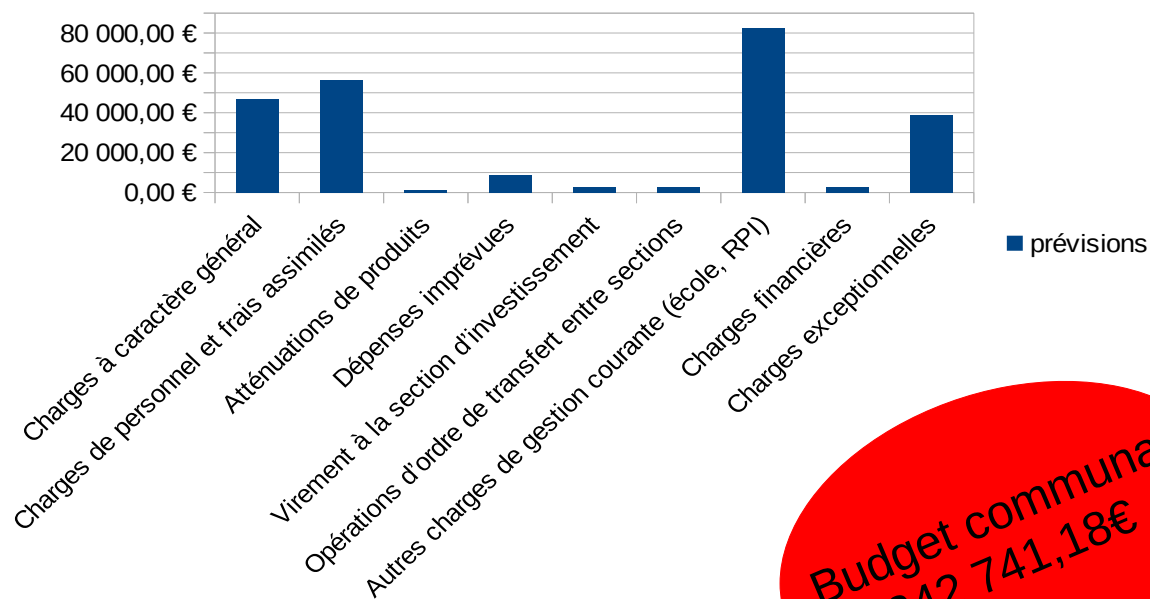
Elle est présente à la salle annexe de la commune tous les mercredis des semaines impaires (livraison à domicile possible), avec la collaboration d'Amandine MORIN (Conseillère Municipale) qui gère les dossiers du point de vue administratif.

La collecte de printemps de la Banque Alimentaire a eu lieu les 28 et 29 mai 2021 au Carrefour Contact d'EVAN.



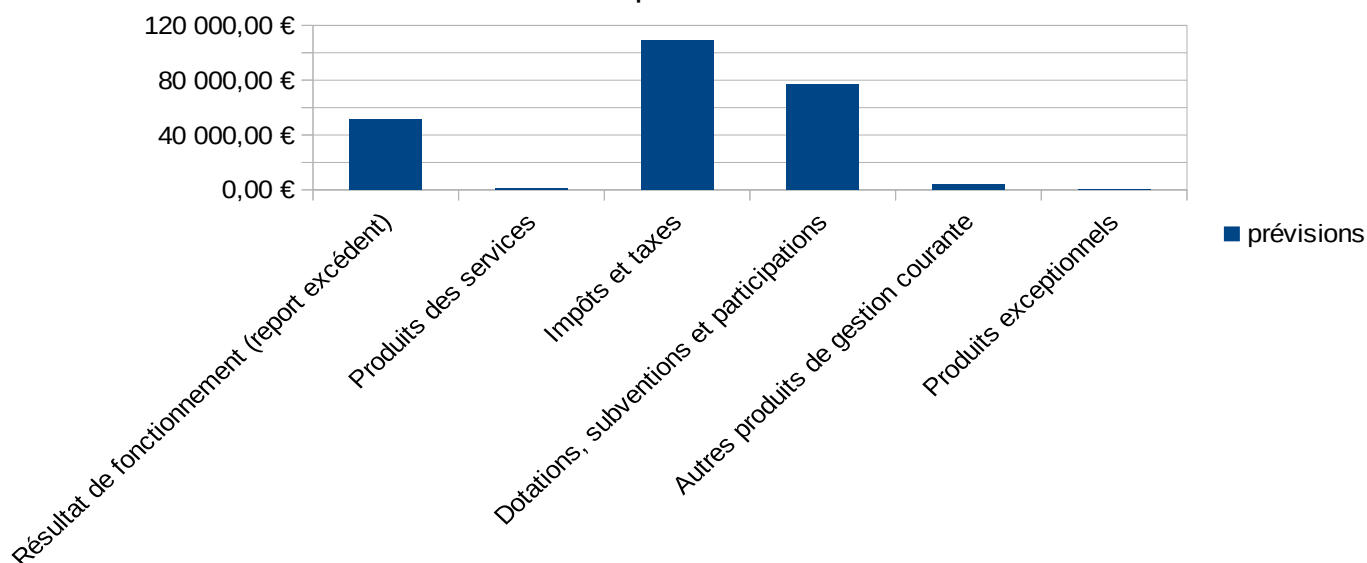
Budget communal

Dépenses prévues en 2021



**Budget communal
242 741,18€**

Recettes prévues en 2021





Les 2 appartements communaux situés au dessus de l'école publique sont actuellement vacants. Le Conseil Municipal a décidé de rénover ces 2 appartements devenus insalubres dans le but de les relouer dans de bonnes conditions. Louer ces appartements, c'est une ressource financière toute l'année pour la commune.

Les peintures, l'électricité, la plomberie ainsi que l'isolation seront réalisés par les entreprises Martin (PLOUASNE), Créa Bain (LANVALLAY) et Bretagne Rénovation (SAINT DOMINEUC).

Un dossier de subvention a été établi fin 2020 et nous avons obtenu une aide financière à hauteur de 80 % du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Erwann DIVEU (3ème adjoint) suit activement ce dossier.



Les travaux de l'école ont été finalisés par la pose de portes des toilettes extérieures.

En parallèle, un évier inox a été commandé avec sa robinetterie puis posé par un professionnel pour un coût de 874€ HT.

Enfin, l'insonorisation de la cantine (problème récurrent des conseils d'écoles) va être réalisé pour un budget de 2604,52€ HT.



Il a été également réalisé comme promis lors des élections municipales l'aménagement d'un arrêt scolaire plus sécurisé au lieu dit « Mauny ». Ce dégagement a été réalisé des 2 côtés de la Départementale. Il reste la mise en place d'un candélabre prévu courant 2021.



Le Mauny

La chambre des cloches du beffroi de l'église va se faire une beauté également via le plan de relance mis en place par l'État qui a permis d'obtenir une subvention à hauteur de 80 %. L'évêque de ST BRIEUC est venu réceptionner le 17/07/2021 les différents travaux réalisés à l'église depuis plusieurs années. Pour cette occasion, la municipalité a organisé un vin d'honneur sur la place de la Mairie.



le conseil départemental des côtes d'Armor en partenariat avec la commune du QUIOU a depuis plusieurs années décidé de rénover le bâtiment dit de «petite vitesse» afin de réaliser une halte couverte destinée aux randonneurs pédestres ou cyclotouristes.





Votre commune est connectée !!!
www.le-quiou.fr

Le site de la commune géré par Axel HERVET (1^{er} adjoint) est en place depuis désormais 6 mois et compte à ce jour plus de 2400 visiteurs.

Régulièrement mis à jour, vous y trouverez les informations de votre municipalité, les services scolaires et périscolaires, les commerçants et associations qui animent le Quiou.

Vous y découvrirez également le patrimoine caractéristique de notre commune lié à la pierre du pays des Faluns.

RAPPEL : Pré-réservation des salles obligatoire !!!!

(salle annexe de La Mairie ou salle Georges LE GAC de la Gare)

Choisissez votre créneau de pré-réservation de salle en cliquant sur la zone horaire de votre choix dans le calendrier.

Le règlement doit être signé avant toute confirmation des réservations, téléchargeable sur le site.

Tarif 60€/ jour ou 100€ le week end

Les salles sont mises à disposition gratuitement aux associations communales.

Ce site favorise l'accueil de nouvelles familles et les passionnés du tourisme vert et authentique. Il doit être dynamique : vous êtes tous appelés à y participer ! Nous vous invitons à nous envoyer vos propositions d'articles à l'adresse e-mail suivante :

contact.mairie@le-quiou.fr





Fleurissement

Adeline PEPION (2ème adjointe) en charge du dossier fleurissement organise régulièrement avec l'aide de bénévoles des matinées jardinage avec un café d'accueil.

Au cours des samedis 20/03, 03/04 et 29/05 (du plus grand au plus petit) a été réalisé le désherbage des parterres et de nouvelles plantations ont vu le jour.

Toutes les petites mains sont les bienvenues.

Les prochaines dates seront inscrites sur le site internet mais également disponibles en Mairie.



Une nouvelle association dénommée
« Le courtil du Quiou » a été créée et a pour
but d'embellir et fleurir la commune.



Merci aux bénévoles qui toute l'année participent
au fleurissement de notre collectivité.



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

La commune a pour objectif de conserver sa fleur. C'est pourquoi des plantes annuelles ont été ajoutées en 2021, pour égayer les massifs et les abords des entrées et sorties de la commune :

- 2 nouveaux parterres avec 2 arbres « Amelanchier » - rue des Mares
- Plantation de vignes, clématites et rosiers - Route de Trefumel
- Bar à Nectar
- Replantation des variétés ci-dessous :

Géraniums, Ajuga, Guara, Verveine de Buenos Aires, Hemerocallis, Lavande, Erigeron, Chèvre feuille, Graminées, Kniphofia, Liodora, marjolaine, Soucis, Pavot, Nepeta, Houblon, Rosiers, Rebeckia, Lobelia

Nous nous sommes investis sur les plantations avec plus de couleurs pour l'été - Dahlias, Cannas, et Rosiers, semis de prairies des fleurs en face du salon de coiffure



Vie

Municipale

A photograph of a young tree in the foreground, with a stone building and a picnic table in the background.

Dans le cadre de l'aménagement de la future aire de bivouac destinée aux randonneurs cyclistes et pédestres située sur l'esplanade de la gare , et en collaboration avec le conseil départemental des Côtes d'Armor, un verger conservatoire a été mis en place cet hiver. Grâce à la dynamique équipe des mordus de la pomme, une vingtaine de porte-greffe a été greffée .

On y trouvera les espèces suivantes « vermeille de Bretagne, trompe gelée, Belchard, Brizgan etc » ces espèces permettront la création d'un verger conservatoire à la disposition des randonneurs et des habitants.

Le conseil municipal du QUIOU depuis plusieurs années s'inscrit dans la préservation des espèces végétales et locales. Ce verger conservatoire vient aujourd'hui en complément des treize hectares d'espaces naturels départementaux. Tous ces aménagements permettront l'accueil en pays des faluns favorisant l'itinérance vélo et familial s'inscrivant dans le projet du futur parc naturel « Rance Côtes d'Emeraude » .

Des arbres ont été plantés par la commune : chênes et tilleuls au cimetière, rue de la villa romaine, à la gare à côté du bâtiment récemment rénové pour l'aire de bivouac. Un cerisier a été planté à la gare également.

En lien avec Breizh Bocage des arbustes vont êtres plantés à l'entrée de la commune entre le centre-bourg et le cimetière.

PATA (Point à temps)

Automatique ou manuel, le « point à temps » est une technique qui a pour objet la répartition des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poule, arrachements, faïençages...

La réparation de chaussée au « point à temps » consiste en un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable de cette technique d'entretien. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée sur la section concernée.

La technique du « point à temps » est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant de facto des coûts de réparation plus élevés.

Dans le cadre du PATA 2021, Dinan Agglomération nous alloue 3 Tonnes qui seront utilisées pour la réparation des routes des lieux dits suivants fin juillet :

- Le guémain
- La Ville Mahé
- Les Ruettes - La Buzardière

Adeline PEPION, suit de près ce dossier

Aire de captage... Faisons le point!!!



Adeline PEPION a pu assister aux 2 réunions ont eu lieu, la première avec le comité de pilotage et la seconde était une réunion publique en présence des agriculteurs locaux. L'objectif était de présenter le bureau d'étude Envilys qui est missionné pour l'étude des pressions agricoles et non agricoles sur le nouveau périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC).

Tout d'abord, il a été rappelé la délimitation de cette nouvelle Aire de captage qui a été déterminée suite à l'étude effectuée par le bureau Calligée, qui avait pour mission d'approfondir la connaissance de la nappe et des cours d'eau, du réservoir et des écoulements souterrains.

Suite à cette étude, la nouvelle Aire d'alimentation de Captage a été définie avec 3 niveaux de vulnérabilité : élevée, modérée et faible en tenant compte de tout l'environnement présent sur le périmètre du Quiou et de Trefumel :

- L'assainissement non collectif
- Les habitations
- Le réseau routier
- Le patrimoine

Un diagnostic a été effectué au printemps auprès des agriculteurs présents sur le périmètre. Suite à ces études des pressions, un diagnostic global et un bilan ont été réalisés en avril.

Ensuite il y aura l'élaboration de plans partagés qui se feront sur 3 ans renouvelable une fois et il faudra se fixer des objectifs communs.



Amandine MORIN (conseillère municipale) et Adeline PEPION (2ème adjointe) en charge de ce dossier ont mis en place les inscriptions et 4 jeunes ont été retenus. Leurs missions s'effectueront tous les lundis, mercredis et vendredis de juillet.

Emma FERREIRA (17 ans)
Marion GIRARD (17 ans)
Steven GOUPIL (17 ans)
Noémie TOSTIVINT (17 ans)



Les missions seront axées sur le fleurissement les premières semaines : désherbage, arrosage, nettoyage des parterres et ensuite ils feront de la peinture et s'il reste du temps libre ils participeront sur des projets de décoration de Noël

Modalités :

- chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h)
- indemnité fixée à 15€ par mission
- encadrement des jeunes se fera par le personnel communal ou les élus
- un contrat sera signé entre le jeune et la collectivité

**INCIVILITÉS
STOP**



En avril, il a été constaté des dégâts sur le site de la gare (certaines tuiles du bâtiment ont été cassées)

Le verger conservatoire mis en place l'hiver dernier a été abîmé.

Récemment, en juillet le coffre de la chasse au trésor en collaboration avec Dinan Cap Fréhel Tourisme a été cassé et a servi d'urinoir public sans compter les fleurs piétinées...

CES GESTES SONT INACCEPTABLES !

REGIONALES



Bureau de vote de la salle annexe

Les résultats du 2ème tour des régionales 2021 Le Quiou

Participation **45,89%**



Thierry BURLOT
Liste Union du Centre

39,69% 52 votes

NOUS LA BRETAGNE AVEC THIERRY BURLOT



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Liste Union de la Gauche

30,53% 40 votes

La Bretagne avec Loïc



Claire DESMARES-POIRRIER
Liste d'union à gauche avec des écologistes

14,50% 19 votes

BRETAGNE D'AVENIR



Isabelle LE CALLENNEC
Liste Les Républicains

8,40% 11 votes

HISSEZ HAUT LA BRETAGNE



Gilles PENNELLE
Liste Rassemblement National

6,87% 9 votes

Une Bretagne forte, ille soutenue par le rassemblement national.

Votes blancs/nuls

2,24% 3 votes



Taux d'abstention : 54,45 %

Binôme Union à gauche

BC-UG

#1

68 voix

51,91%

1 - Mme Morgane BERNARD

2 - M. David BRIAND

[masquer la liste complète](#)

Binôme Divers droite

BC-DVD

#2

63 voix

48,09%

1 - M. Michel DAUGAN

2 - Mme Cecilia GUIGUI-DELAROCHE

[masquer la liste complète](#)

DEPARTEMENTALES



Bureau de vote de la salle d'honneur

PRÉVENTION ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE

Nuisances sonores

Le bruit constitue l'une des principales causes de nuisances dans notre société. Il peut avoir des conséquences importantes sur la santé. Aussi, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, son intensité ou sa répétition, porter atteinte à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Le Code de la Santé Publique, article R1334-32, distingue les bruits pour lesquels il y a obligation de mesure acoustique pour établir le constat d'infraction : ce sont les bruits liés aux activités professionnelles.

Les autres relèvent de la catégorie des bruits de comportement, notamment : cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens, des chants de coqs..., appareils de diffusion du son et de la musique, des outils de bricolage et de jardinage, des appareils électroniques, jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés, équipements fixes (ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur) non liés à une activité fixée à l'article R.1334-32 du Code de la Santé Publique. L'infraction est constituée sur la base de la répétition du bruit, son intensité, sa durée ou la violation des prescriptions de l'arrêté préfectoral susmentionné.



Horaires de bricolage pour les particuliers :

- De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi
- De 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés

Horaires de travail pour les professionnels :

- De 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi
- De 8h00 à 19h00 le samedi
- Interdit le dimanche et les jours fériés



Dépôt d'objets, jets de détritrus

Les dépôts d'objets, jets de détritrus sur le domaine privé ou public concernent :

- les dépôts d'ordures ménagères, cartons, papiers, bouteilles en verre
- les matériaux (mobilier, électroménager, produits toxiques...)
- les mégots de cigarettes
- les déjections canines

Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale. Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire allant de 68 à 1 500€.

Pensez aux personnes, notamment à mobilité réduite, qui pourraient glisser et tomber, aux enfants qui pourraient jouer dans l'herbe et aux jardiniers qui entretiennent les espaces verts quand ils passent la tondeuse.

Brûlage à l'air libre des déchets verts

L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 précise que les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Le brûlage est autorisé pour les agriculteurs qui en font la demande écrite auprès de la maire.



Horaires de la déchèterie d'Évran :

- Lundi : 14h00 - 17h45
- Mercredi : 8h45 - 12h30
- Jeudi, vendredi et samedi : 8h45 - 12h30 et 14h - 17h45



Utilisation du barbecue et nuisances olfactives

Fumées incommodantes, odeurs tenaces, dangers d'incendie... La belle saison invite à la cuisine au barbecue, mais cela génère parfois des désagréments pouvant aboutir à des conflits de voisinage. Que l'on habite une maison ou un appartement, il n'existe pas de restriction concernant l'utilisation d'un barbecue qui, si elle est occasionnelle, n'est pas considérée comme un trouble du voisinage malgré les odeurs et fumées dégagées.

Stationnement abusif

Article R 417-12 du code de la route : « Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (35€).

Stationnements gênants, très gênants, dangereux

Tout stationnement hors d'un emplacement défini s'avère gênant, et son conducteur est susceptible de recevoir une amende.

Est considéré comme gênant : le stationnement d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur sur les trottoirs ou passages réservés aux piétons, sur le stationnement réservé aux taxis ou aux transports en commun, le stationnement sur les ponts et dans les tunnels ... (Article R417-10)

Est également très gênant : le stationnement sur les trottoirs ou passages réservés aux piétons et aux cyclistes, devant les entrées d'immeubles riverains, en double file et sur les emplacements de livraison ou emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite ... (Article R417-11)

Est considéré comme dangereux : le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côtes, des passages à niveau lorsque la visibilité est insuffisante...

Selon la gravité de l'infraction aux règles de stationnement (stationnement gênant, très gênant ou dangereux...), le montant de l'amende peut varier de la 2e à la 4e classe c'est-à-dire de 35 à 135 euros.

Taille des haies

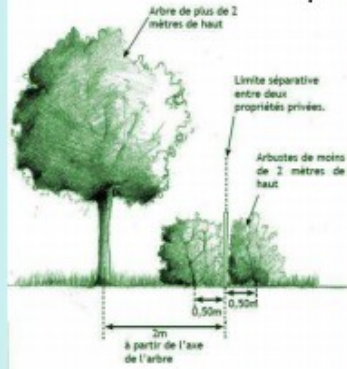
La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. À partir de la mi-mars, la saison de nidification a commencé. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 15 août.

Période d'entretien des haies

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Faune : nidification et couvées	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Plantes et insectes	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Conseillées
Possibles
Fortement déconseillées

Taille des arbres / plantation aux abords des limites de propriété



Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter pour leur localisation et l'entretien à proximité de la propriété de votre voisin et en limite du domaine public.

Selon les articles 671 et 672 du code civil :

- si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés,
- pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 0,50 m.

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire sur justificatif.

Cueillette de fruit de l'arbre du voisin

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété, dont la cueillette des fruits de vos plantations, répond également à une réglementation précise. Si des branches des arbres fruitiers de votre voisin débordent sur votre propriété, vous n'avez pas le droit de cueillir ni les fruits ni les fleurs. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

L'article 673 du Code civil prévoit que les fruits tombés naturellement des branches du voisin appartiennent à celui sur la propriété duquel ils sont tombés. Autrement dit, tant que les fruits sont sur l'arbre, ils appartiennent à votre voisin. Vous ne pouvez donc pas les cueillir.

Une déclaration préalable pour...

Vous avez un projet de travaux afin d'améliorer votre propriété ?

Pensez à vous renseigner auprès du **service urbanisme** de la mairie afin d'effectuer les démarches et ainsi en obtenir l'autorisation.



Scolaire



périscolaire

bonnes VACANCES!

École publique des Faluns



De gauche à droite (Laurence QUINQUIS, Aurélie LASTERRE, Frédérique THOMAS)

Pensez aux inscriptions à l'école !!!

Les conditions sanitaires n'ont pas permis de maintenir les habituelles portes ouvertes. Néanmoins vous pouvez contacter les directrices. En maternelle, l'école Les Faluns accueille les enfants des communes de St André des Eaux, Tréfumel et de Le Quiou et l'école Jules Verne accueille les enfants des communes d'Évran et de St Judoce.

Coordonnées école Jules Verne : Mme Charlou - 02 96 27 41 54 -
ecole.0221484u@ac-rennes.fr

Coordonnées école Les Faluns : Mme Quinquis - 02 96 83 47 10 -
ecole.0220657v@ac-rennes.fr

Florence DAVID nouvelle gérante du Crep'iou a eu la gentillesse de faire don des pièces de monnaies déposés sur les murs de la crêperie à hauteur de 342,89€.

Toute l'équipe pédagogique tient à la remercier vivement pour ce beau geste !

Laurence QUINQUIS qui s'occupe des maternelles nous indique l'effectif prévus pour la rentrée de Septembre :

18 Maternelles et 24 CM1-CM2

2 rentrées seront organisées pour les PS et TPS , en septembre 2021 et en Janvier 2022.

Chaque mardi matin, la classe de maternelles se rend dans différents endroits de la commune (jardins sensoriels, l'ancienne gare, les espaces sensibles, le château du Hac)

Observe la nature qui évolue avec les saisons, apprend aussi les règles de sécurité dans un bourg . Les élèves vivent toutes sortes d'activités en arts visuels avec le land art en utilisant le matériel naturel, en graphisme, développe ses sens, compte et repère les couleurs.



Cadeau offert par l'APE pour tous les CM2

Aurélien LASTERRE qui a en charge les CM2 fait régulièrement part des activités réalisées via une application « Klassly » qui permet d'interagir avec les parents. Cette application implique davantage les parents dans la vie scolaire de leurs enfants.

C'est également un moyen de communication simple et rapide entre les familles et les professeurs.



Les différents projets menés cette année :

- projet mêlant géographie et art visuel
- projet petites cartes postales chorégraphiques
- les élèves ont pu passer leur permis internet. Les élèves connaissent désormais les dangers d'Internet mais l'accompagnement des parents reste primordial.
- suivre le Vendée globe
- diverses activités sportives.

A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Les enfants inscrits au centre de loisirs, au travers de différentes activités et jeux ont découvert et imaginé leur vie de star, un métier "Quand je serai grand je serai..." si j'étais un monstre...

Une sortie vélo a eu lieu, par une belle journée ensoleillée.

Ils ont fait la connaissance de Marie, qui leur a fait découvrir les techniques de modelage de l'argile. A cette occasion les enfants ont décoré la façade du bâtiment.

L'année scolaire s'est terminée en musique, avec la participation des musiciens de Plouer/Rance et une chanteuse africaine, qui les a fait danser et chanter tout au long de la journée.



A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)



Mesdames, Messieurs,

Un autre sujet nous a préoccupés cet hiver celui de la compétence de l'ALSH.

Sous décision de l'agglomération, ce service mis en place à la maison de l'enfance doit revenir aux communes. En effet certaines communes de l'agglomération souhaitent reprendre cette compétence qui est aujourd'hui optionnelle dans le cadre de la loi NOTRE.

Même si je peux comprendre que certains collègues puissent la redemander je trouve cette décision triste de conséquences. Comment une commune comme le QUIOU peut-elle reprendre une telle compétence ?

Doit-on accepter qu'un service public destiné aux familles puisse être pris en otage par des décisions que je jugerai arbitraire ! La politique politicienne me dépasse ! Force est de constater que des communes comme les nôtres n'ont guère le droit de s'exprimer au chapitre !

La maison de l'enfance était un beau projet pour le QUIOU et les communes des alentours, aujourd'hui on va casser une organisation qui pour moi devrait rester compétence d'agglomération !

Après nous être réunis entre collègues maires, il a été proposé que ce soit le syndicat des Faluns qui reprenne cette partie extra-scolaire. Ce dernier regroupant déjà le Regroupement pédagogique va pouvoir y répondre, l'ALSH pourra être y rattaché, nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons des renseignements plus précis.

Le Conseil municipal du QUIOU a souhaité à l'unanimité informer sa population. C'est pourquoi vous trouverez ci-après le texte écrit pour vous faire part de notre ressenti...

Arnaud CARRE

Le conseil municipal du Quiou s'inquiète des conditions de reprise de la compétence « centre aéré » (ALSH).

Monsieur le Maire lit la réponse de Mr Arnaud LECUYER suite au courrier envoyé le 27 février demandant un audit pris en charge par un cabinet extérieur à l'agglomération.

Après débat, le conseil municipal rappelle que la Maison de l'enfance située au QUIOU est au service des jeunes familles venant s'installer dans le secteur Sud du pays de Dinan. Une crèche et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) leur sont proposés. Créée il y a une dizaine d'années par l'ancienne communauté de communes du pays d'Evrans au centre de son territoire, l'utilité de la structure n'a jamais été démentie. Depuis la loi NOTRE, ce service est géré par Dinan Agglomération.

Lors du séminaire de rentrée de Dinan agglomération, le Président Arnaud LECUYER a proposé que les ALSH soient transférés aux communes où ils sont implantés et à leur charge.

Il appartient donc à ces quelques communes de réfléchir à une nouvelle organisation. Quel statut pour le personnel ? Quelle emprise exacte de l'ALSH à l'intérieur du bâtiment ? Quelles seraient les charges réelles de fonctionnement ? Quels services devra-t-on mettre en place pour satisfaire les familles ? Quels seront les nouveaux tarifs pour conserver le même fonctionnement ? L'attribution de compensation, qui devrait revenir à la structure porteuse de l'ALSH, sera-t-elle progressive ou constante ? Une commune peut-elle créer son propre service ?

A cet effet, le Conseil municipal du QUIOU a rencontré par trois fois les services gestionnaires. Des points interrogent. Les chiffres présentés révélaient un déficit de fonctionnement de plus de 50.000 €. Autre constat, des données financières importantes sur le fonctionnement manquaient.

C'est pourquoi le Conseil municipal du Quiou avait demandé que l'agglomération puisse missionner un audit extérieur afin d'évaluer la reprise de cette compétence en toute transparence. Ont aussi été invités à réfléchir aux différentes orientations les maires du secteur de l'ex-communauté de communes du pays d'Evrans. Ils faisaient le même constat : les chiffres présentés ne suffisaient pas à entreprendre une reprise en toute quiétude.

Or par réponse du 8 avril dernier, l'agglomération répondait qu'elle ne voulait pas mandater un cabinet d'audit. Elle proposait même à la commune du QUIOU de prendre cet audit à sa charge.

Les communes ne sont pas toutes aussi riches et de même taille. Même si la municipalité du QUIOU peut comprendre que certaines communes de l'agglomération veuillent reprendre cette compétence, elle s'interroge sur l'avenir même du service d'accueil rendu aux familles à la Maison de l'enfance. Le rôle d'une agglomération n'est-il pas d'éviter à des zones blanches d'être dépourvues de service et d'accompagner les petites communes rurales ? Une commune de 347 habitants a-t-elle la capacité d'assumer une telle compétence ? Pourquoi ne pas prendre en compte les spécificités de chaque territoire comme l'agglomération le fait pour la compétence déchets ?

Le château de Hac, c'est l'expérience d'un château « pas comme les autres ». Conçu pour être un centre administratif mais aussi la résidence principale de Jean Hingant, chambellan du duc Jean V, il se détache des autres châteaux bretons par son élégance et son art de vivre.

La vie de château s'offre à vous avec la visite guidée de 45 minutes vous conduisant dans le faste de la vie au XV^{ème} siècle. La demeure, entièrement restaurée, meublée et habitée, se livrera à vous pour voyager dans l'Histoire du château.

Histoire de poursuivre la tradition d'accueil en Bretagne, l'Arbalète est ouverte. Ce bâtiment qui fait office de billetterie et de boutique vous permettra de repartir avec de nombreux goodies à collectionner.

Pour les Journées Européennes de Patrimoine 2021, se déroulant sur les 18 et 19 septembre, le château vous réserve bien des surprises, mais surtout de l'inédit.

Nouveauté 2021 :

Visites guidées thématiques pour scolaires / adaptées à tous les âges

- Escape Game
 - Parcours "Korrigan"
 - L'Arbalète,
- un espace convivial avec boutique et débit de boissons/snacks (terrasse ombragée)

Tarifs des visites guidées :

- Adulte (à partir de 18 ans) : 7.50 €
Enfant (de 6 à 17 ans) : 5.00 €
Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans
Audioguide (français, anglais, allemand) : 4.50 €



Accueil des scolaires :

5.00 € par élève pour le tarif scolaire.
Gratuité enseignant, chauffeur et accompagnateur.
Stationnement autocar sur place.

Accueil des groupes :

Toute l'année sur rendez-vous.
6.50 € par personne pour le tarif groupe, à partir de 10 personnes.

La villa gallo-romaine s'ouvre aux visiteurs
L'association Pierres Vives, au Quiou (Côtes-d'Armor), assure les visites
culturelles à la villa gallo-romaine, jusqu'à fin septembre 2021.

Les membres de l'association
Pierres Vives, au Quiou, près
de Dinan (Côtes-d'Armor),
peuvent reprendre les visites
guidées à la villa gallo-romaine,
tous les dimanches, à 15 h,
jusqu'à fin septembre.



Le club des obelix n'organisera pas
pour la deuxième saison son concours
de palets en raison de la crise
sanitaire. Le club espère pouvoir le
faire en 2022.

Dans cette attente, toute l'équipe des
obelix vous souhaite de prendre soin
de vous et de votre famille.



Groupement
des communes
aux noms burlesques

L'association Les Burlesques organise son
traditionnel vide grenier
le dimanche 5 septembre 2021
sur le terrain des sports.

VENEZ NOMBREUX !!!



Pour les autres associations, aucune nouvelle
information ne nous a été communiquée.



Chez MIMI - La belle époque



Bar, Tabac, Épicerie
Ouvert tous les jours sauf mercredi après-midi
Téléphone : 02 96 83 49 62
Mme ROLLAND n'a pas souhaité s'exprimer.

Crêperie « Le Crépiou »



Florence nous fait part de ses nouveaux horaires !
Toute l'année ouvert de :
12h00 à 14h30 et de 19h00 à 22h30 Fermé les lundis et mardis
⚠ Du 05/07/21 au 05/09/21 Fermé seulement les lundis
Réservations au 02 96 83 41 38 / lecrepiou@gmail.com

Lilou coiffure



Ouvert du mardi au vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
et le Samedi de 9h00 à 16h00
Téléphone : 02-96-84-03-41

**Sandrine fermera le salon pour un repos bien mérité du
12 au 20 août 2021**

Ferme de la Salamandre



Fromages de chèvre et de brebis (agriculture biologique)
Ouvert au public pour vente directe les mercredis et vendredis de
17h00 à 19h30 (**possibilité pour les enfants de voir la traite
gratuitement**).
Présent sur les marchés de DINAN et DINARD
Vente également en Biocoop et commerces locaux
Contact : 18, la Cour Neuve // 02 96 88 10 60
ferme.salamandre22@gmail.com

Zoom sur...

Martial et Loïc sont installés depuis octobre 2000 au lieu dit « les bois ».

Pendant 10 ans, ils ont fait du maraîchage (cultiver des légumes) le temps de mettre en place un verger. Aujourd'hui, ils travaillent sur 5 ha de verger (pomme à couteau biologique).

Pour entretenir le verger il y a aussi des oies, des poules et 3 cochons kuné kuné. Martial et Loïc fournissent les bio coop sur Rennes, Dinan, St Brieuc, les écoles, cuisine centrale et font un peu de vente à la ferme (purée de pomme et du jus de pomme).

Horaires de vente à la ferme d'avril à septembre de 17h à 18 h pour le jus de pomme, sauf le week-end. Pour les pommes, d'octobre à mars de 17h à 18h aussi et le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Gaec - Les fruits des bois -

Téléphone : 02-96-86-45-33

Portable : 06-66-27-16-37 ou 06-65-00-32-01

Adresse : Les bois, 22630 Le Quiou

Site internet : <http://www.lesfruitsdesbois.fr/>



et commerces

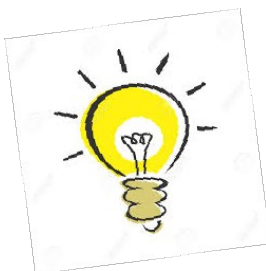
Tous les dimanches soir



Tous les lundis soir



Tous les jeudis soir



Comme annoncé précédemment, le conseil municipal a réglementé l'activité des commerçants ambulants. A savoir, ils devront désormais s'acquitter d'une redevance annuelle et s'installer à l'emplacement prévu à cet effet.

DINAMO!
ESTIVAL

NAVETTES ESTIVALES

du 5 juillet au 29 août 2021

Cet été, embarquez à bord des navettes estivales Dinamo !

3 circuits pour vous évader !

1

Dinan <> Sables-d'Or-Les-Pins (Fréhel)

2

Dinan <> Bétineuc <> Broons

3

Dinan <> Pleudihen-sur-Rance

Horaires & détails des circuits

DINAN
AGGLOMÉRATION

L'office de tourisme Dinan-Cap Fréhel
Tourisme lance des chasses aux trésors de
découverte du patrimoine, toute l'année.
Ça commence à Saint-Cast et au Quiou !!
Brieuc LABOUE (conseiller municipal) est
en charge de ce dossier



Le parcours de chasse est organisé de la manière suivante :

- Gare du Quiou / Villa Gallo Romaine (jeu d'osselets + mots à trouver grâce à la lecture des panneaux autour de la Villa.
- Voie verte : 2 arrêts avec jeux de logique et d'observation
- Espace Naturel Sensible : 3 arrêts avec jeux de cartes
- Ruches municipales (1 arrêt avec jeu de logique)
- Parking Hazardière : 1 arrêt devinette

CHASSES AUX TRÉSORS EN FAMILLE

au Quiou
à Saint-Cast-le-Guildo



Munis d'un plan, de cartes de jeux et d'un sac à dos rempli d'accessoires, promenez-vous, répondez aux énigmes, relevez les défis et découvrez nos trésors oubliés !

Kit en vente 20€ dans les Offices de Tourisme de Saint-Cast-le-Guildo, Dinan, Fréhel, Matignon, Saint-Jacut-de-la-Mer, et à la Maison des Faluns à Tréfumel

Pour les familles avec enfants entre 5 et 10 ans

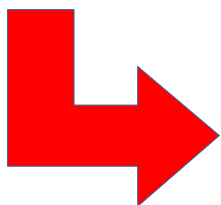
**DINAN
CAP FRÉHEL**
TOURISME

Chasser des trésors tout en découvrant des lieux, des destinations. Cela s'appellera « à la recherche de trésors oubliés » et ces deux activités prendront place, respectivement, à Saint-Cast-le-Guildo et au Quiou. L'office de tourisme conseille ces chasses aux trésors « aux familles avec jeunes enfants (5-10 ans) ».

L'objectif est de résoudre des énigmes, à participer à des jeux dans la commune, dans ses monuments, pour ensuite trouver un code et un lieu pour trouver le trésor, avec une récompense à la clé.



Plan Vélo Communautaire
Dinan Agglomération élabore un Plan Vélo Communautaire afin de faciliter et développer la pratique cyclable. Il a pour objectif de mailler de manière cohérente notre territoire en liaisons cyclables et d'identifier des services complémentaires à mettre en place (box vélo, services de réparation ...).



Objectifs :

- Favoriser les déplacements utilitaires et touristiques en vélo sur le territoire via la création de liaisons cyclables et de stationnements dédiés.
- Lever les freins à la pratique cyclable via la mise en place de services et d'actions de communication.
- Contribuer à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre liés aux transports quotidiens.



Borne installée à EVRAN

Charles LEFORT (Conseiller municipal)
nous informe régulièrement de l'évolution de
ce dossier

Infos diverses...



TOUTE PERSONNE ayant besoin de réaliser des formalités administratives
Quelle que soit sa commune de résidence (Côtes d'Armor / Ille-et-Vilaine)

Horaires : 10h00 -12h00 / 14h00 -17h00*

Permanences : 1/2 journée par commune - Du lundi au samedi matin*

* Horaires et fréquences variables en fonction des communes. Renseignements en Mairie.

L'accompagnement tout public :

Personnes âgées, jeunes, personnes isolés ou en manque de mobilité, actifs...

2 agents d'accueil vous accompagnent, en toute confidentialité, dans le camping-car. Ce service mobile, accompagne les usagers dans leurs démarches administratives auprès de **9 opérateurs** (Ministère de l'Intérieur, Finances publiques, Ministère de la justice, Assurance maladie, La poste, Assurance retraite, Allocations familiales, Pôle Emploi, Santé Famille Retraite Services)

Informations et renseignements (Mairie PLOUASNE)

Tél. : 06 65 42 66 44

Mail : aide-administrative@plouasne.fr

Site internet : www.plouasne.fr

LES AGENTS DU BUS ITINÉRANT VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOS DÉMARCHES

MSA	CPAM	CAF	PÔLE EMPLOI	CARSAT	DROITS	IMPÔTS	LA POSTE	MINISTÈRE INTÉRIEUR		
										
Création d'un compte allocataire			Inscription Ré-inscription	Création d'un compte	Orientation en cas de conflits	Création d'un compte	Création d'une adresse email	Création d'un compte ANTS		
Déclarer Ressources trim. Prime d'activité/RSA		Consultation de l'espace personnel	Télécharger demande retraite	Renseignements aides juridiques	Consulter compte / espace	Faire suivre son courrier	Démarches carte grise			
Editer Attestation de droit et/ou Indemnités journalières		Modification de coordonnées		Editer relevé de carrière	Demande de casier judiciaire	Editer avis d'imposition	Timbre en ligne	Pré-demande CNI / Passeport		
Connaître sa situation de droit et modification	Simulation / demande de prestation	Actualisation de droits	Consulter compte/messagerie	Prise rendez-vous avec un conseiller	Déclaration des revenus	Suivre un envoi	Déclaration perte/vol pièces			
Commander carte vitale et/ou carte européenne	Consulter paiements et droits	Recherche Offres emplois	Obtenir l'âge de départ à la retraite	Simulation montant de la retraite	Changement de situation	Impression étiquette colissimo	Déclaration changement d'adresse			
Faire une demande de CMU	Suivre démarches en ligne	Déclaration d'activités	Simulation montant de la retraite					Paiement amendes via internet	Envoi lettre recommandée en ligne	Démarches permis de conduire
Vérifier l'enregistrement de la CMU complémentaire	Déclarer Ressources trim. Primed'activité/RSA	Accéder espace emploi store	Prise de rendez-vous avec un conseiller					Prise de rendez-vous avec un conseiller	Envoi colissimo depuis chez soi	Obtenir nombre de points de son permis
Déclarer perte/vol de la carte vitale	Editer une attestation	Déclarer un arrêt, une activité, un stage	EN BREF • Accéder à la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'usager. • être orienté vers l'agence partenaire adéquate • Bénéficier d'un libre-accès à des postes informatiques, connectés à internet. • Accompagner l'usager pour rechercher des informations sur un site internet. • Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures. • Accompagner l'usager dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition. • Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité. • Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire.							
Visualiser un remboursement	Demander une prestation									
Déclarer un changement adresse	Déclarer Changement situation									
Déclaration de grossesse										
Prise / report de rendez-vous avec un conseiller										

Besoin d'un coup de pouce pour effectuer vos démarches administratives ?



Anaëlle Barbé, agent à la mairie d'Évran, vous accueille du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie afin de vous accompagner à effectuer vos démarches administratives, avec ou sans rendez-vous.

Un changement d'adresse sur un service public ? Une demande d'aide sociale ? Une déclaration d'impôt ? L'immatriculation d'un véhicule ? Le remboursement de soins ? Une recherche d'emploi ou une actualisation ? etc.

Elle vous aidera à effectuer vos démarches qu'elles soient en ligne ou sur papier. Pour les demandes nécessitant l'intervention d'un spécialiste dans le domaine, elle vous mettra en relation avec un interlocuteur privilégié pour chaque service de l'État.

Des ateliers numériques sont également organisés au cours de l'année pour les personnes souhaitant apprendre à utiliser la tablette ou l'ordinateur.



Les permanences de nos partenaires à Évran

La mission locale · 1er et 3ème mercredi du mois · 9h à 12h30 et 14h30 à 17h · rdv au 02 96 85 32 67 · à la mairie

Conciliateur de justice · tous les mercredis · 9h à 12h · rdv au 02 96 27 40 33 · à la mairie

ASAD Mené Rance · tous les mardis · 9h à 12h30 · sans rdv · à la mairie

Le Connétable · tous les jeudis · 9h à 12h · sans rdv · à la mairie

Citémétrie · 3ème jeudi du mois · 9h à 12h · rdv au 06 52 45 47 37 · à la mairie

Assistance sociale · tous les mardis matins · rdv au 02 96 80 00 80 · au Centre de la Solidarité Départementale (CSD) près de la poste

Puériculture · 1er et 3ème mardi du mois · 9h15 à 12h · sans rdv · au CSD

Consultation infantile · 4ème jeudi du mois · 14h à 17h · rdv au 02 96 80 00 80 · au CSD

12 rue de la mairie, 22630 Évran · communication@evran.bzh · 02 96 27 40 33 · www.evran.bzh

Rappel du contexte & des objectifs

Dinan Agglomération a fait appel à la Chambre d'agriculture en 2020 pour construire un projet sur 3 ans sur la transmission des exploitations sur son territoire. En effet, la moitié des chefs d'exploitation seront en retraite dans les 10 prochaines années et la question du renouvellement des générations en agriculture est un enjeu crucial.

Deux types d'actions ont été proposés :

- Mobiliser les cédants pour les aider à préparer la transmission de leur exploitation
- Communiquer sur les opportunités de reprise et d'installations sur le territoire

4 étapes proposées par la Chambre d'agriculture :

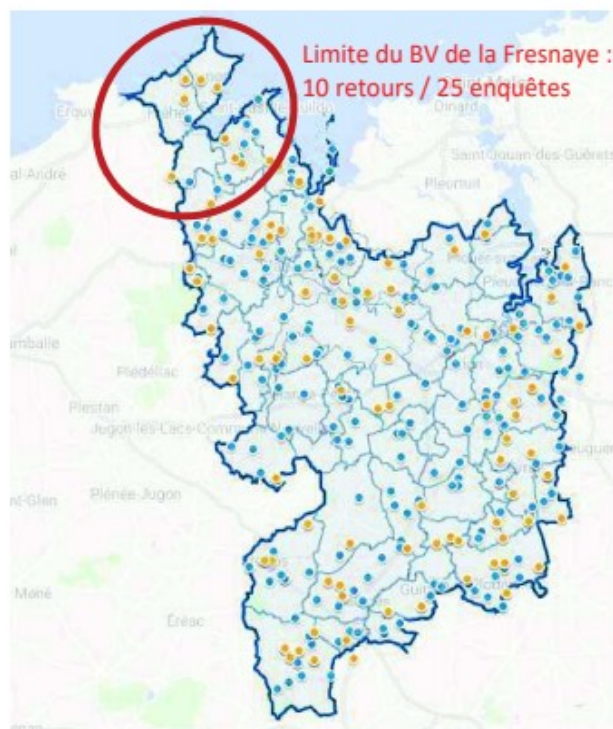
1. Octobre 2020 à janvier 2021 : Envoi d'une enquête de besoin auprès des agriculteurs de 57 ans et +
2. Mars 2021 : Communication des résultats et proposition d'un programme d'actions
3. Mars-Juin 2021 : Rdv individuels « transmission » en réponse aux demandes exprimées
4. 16 Juin 2021 : 1 Forum transmission



Conférence de presse de lancement à Saint-Méloir-Des-Bois sur l'exploitation laitière transmise par Etienne Jouffe à Sébastien Chauvelier dans le cadre d'un stage de parrainage 20 octobre 2020

L'enquête a été envoyée à 328 agriculteurs de 57 à 65 ans soit 296 exploitations concernées.

La carte permet de voir la répartition des 100 réponses obtenues (en jaune) sur l'ensemble des agriculteurs concernés (en bleu).



Sur les 100 réponses :



76 hommes
24 femmes

- 35 conjoints travaillent sur l'exploitation, dont 16 en âge de partir à la retraite
- Taille des exploitations : entre 1 et 200 ha
- Moyenne de la SAU : 70 ha

Résultats de l'enquête sur la transmission des exploitations agricoles de Dinan Agglomération

Quelle est la problématique de transmission sur le territoire ? Comment se caractérisent les exploitations à reprendre ? Quels sont les besoins et freins identifiés par les futurs cédants ? Quelles sont les pistes d'amélioration de la transmissibilité ?

Nous vous présentons ces 1^{ères} analyses, qui nous permettent d'entrevoir les installations potentielles de demain sur le territoire et de proposer des accompagnements sur mesure aux agriculteurs pour faciliter cette étape complexe qu'est la transmission.

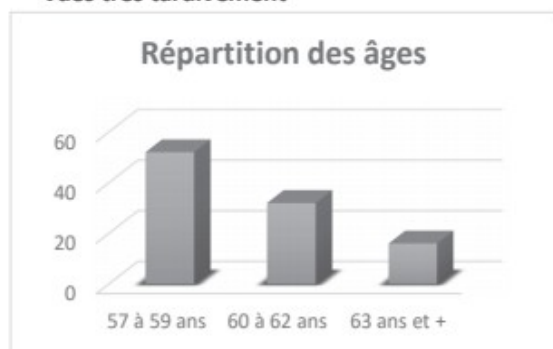
On retrouve ainsi une majorité d'éleveurs en lait ou en porc, avec une surface moyenne de 70 ha. Ce profil type ne doit pas écarter la diversité des productions représentées telles que les élevages ovins, équins, volailles, l'arboriculture, le maraîchage, et l'apiculture également présentes.

Par ailleurs, 6 agriculteurs sont en production bio, 23 en circuits courts, 5 exploitations engagées dans une MAE et 13 agriculteurs engagés dans une démarche qualité du type Bleu Blanc Cœur, HVE, porcs sans antibiotique ... des démarches engagées intéressantes à faire perdurer.

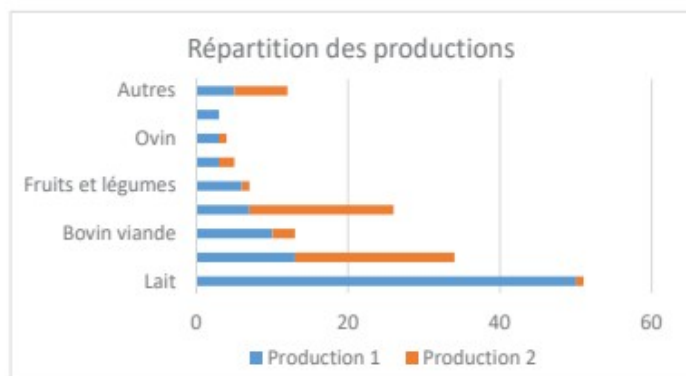
Statuts des entreprises : reprise en individuel ou remplacement d'associés ?

Les agriculteurs travaillent pour moitié en société et l'autre moitié se partage entre individuel (32) ou EARL unipersonnelle (18). A noter que la moitié des structures GAEC a au moins 2 associés de plus de 55 ans.

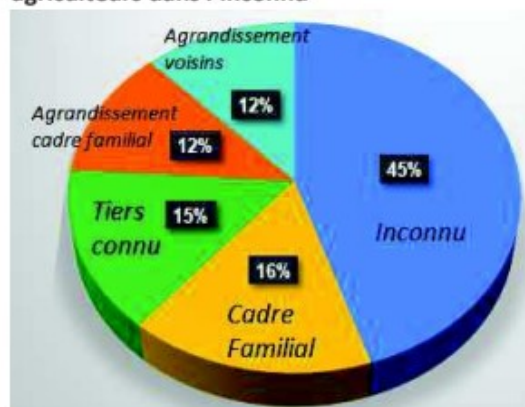
Âges : 50 % ont + de 59 ans, ces questions sont souvent vues très tardivement



Productions, 50 % en production laitière, et une grande diversité de production et de mode de commercialisation



Quel devenir de l'exploitation ? 45 % des agriculteurs dans l'inconnu



- ➔ 45 « ne savent pas » : l'installation est possible mais sans repreneur connu, avec des urgences variées
- ➔ 24 agrandissements en perspectives
- ➔ 15 installations d'un tiers connu prévues (dont 7 avec stages de parrainage en cours)

Si pour les % des futurs cédants, une orientation vers une installation semble possible, 45 % sont encore en réflexion, avec des besoins d'informations, d'accompagnements, de rencontres de repreneurs pour transformer l'essai ! Pour près de la moitié des futurs cédants, le projet d'installation reste encore à écrire.

Focus sur 45 exploitations dont la reprise est possible mais dont le devenir est inconnu

Production principale :

Lait	21 (7 avec 1 atelier porc)
Porc	8
Ovins	3
Horticulture, maraîchage, cidre	3

dont 11 en vente directe & 4 en AB

Statut des exploitants

27 en individuel + EARL unipersonnelles

18 GAEC-Earl + 1 personnes

Age moyen : 59 ans

Date d'arrêt de l'activité prévue ? Des urgences variées mais aussi beaucoup d'incertitudes :

Dans – d'1 an	7 agriculteurs
Dans 2-3 ans	15 agriculteurs
Dans 4 ans et +	10 agriculteurs
Date d'arrêt inconnue	13 griculteurs

Habitation : 30 enquêtés ne veulent pas transmettre l'habitation

Démarches en cours : 36 agriculteurs n'ont pas encore entrepris de démarche particulière, 7 sont inscrits au RDI en recherche de repreneur.

Pourquoi ces agriculteurs n'ont pas commencé de démarches de transmission ?

Parmi les réponses recensées : « Trop tôt, Pas prêts psychologiquement, Pas le temps, envie de poursuivre l'activité, Retraites trop basses » ... et pourtant, l'**anticipation** est une des conditions de réussite !

Orientation vers l'agrandissement ? Pourquoi cette orientation ? Pourquoi pas l'installation ?

Parmi les réponses : « ma ferme n'est pas reprenable, elle est trop petite », « la conjoncture est trop mauvaise pour s'installer », « il n'y a pas de repreneurs », « c'est trop compliqué, je n'ai ni le temps ni l'énergie », « le parcellaire est morcelé, ça n'est pas viable », « j'ai envie de rester dans mon habitation », « les propriétaires veulent vendre »..

On voit que c'est souvent un choix par défaut : Pourtant, toute ferme est reprenable à priori, de nombreux porteurs de projet sont en recherche sur le territoire, il y a une forte recherche pour de « petites fermes » voire pour quelques hectares de foncier avec des projets de création. Des accompagnements existent pour aider cette étape complexe,... On voit l'importance d'être au côté des agriculteurs, de faire connaître la demande et parfois de casser des idées reçues.

Une évolution de l'exploitation est-elle possible au moment de la transmission ?

Les 2/3 de ces agriculteurs montrent une ouverture au changement, à la recherche de valeur ajoutée au moment de la reprise.

« OUI » : Petits projets, nouveaux ateliers, circuits courts, transformation, accueil à la ferme...	27 agriculteurs
« NON » : « Exploitation bien comme elle est » « transmissible à l'identique »	18 agriculteurs
Projet d'arrêt de l'élevage pour une orientation culture	7 agriculteurs

Quels sont les besoins identifiés ? Quels sont les accompagnements souhaités ?

Sur l'ensemble des 100 agriculteurs enquêtés, 34 souhaitent être recontactés par un conseiller, 16 sont inscrits au RDI en recherche de repreneurs, 7 accueillent un stagiaire en parrainage pour une future reprise..

Sur 100 enquêtés, près de la moitié ont un projet de transmission encore indécis alors que pour certain l'âge de la retraite approche à grand pas.

L'enquête a permis d'identifier quelques freins : habitation, foncier, motivation professionnelle, isolement.

La Chambre d'agriculture, au côté de Dinan Agglomération et des partenaires, se propose d'agir pour appuyer les agriculteurs concernés en s'adaptant aux particularités de chaque situation. En effet pour un tiers d'entre eux, la transmission de leur exploitation peut être l'occasion d'une évolution et donc le lancement d'un projet innovant (circuits courts, accueil à la ferme ...) sur le territoire de Dinan.

Cinq pistes d'actions pour répondre aux besoins identifiés lors de l'enquête sur Dinan Agglomération

Ces actions font suite à l'enquête de besoins, elles s'intègrent dans le programme porté par Dinan Agglomération : Renouvellement des générations, Alimentation locale et Préservation de la qualité de l'eau et des milieux

1) Informer les futurs cédants sur les outils

- ➔ **Point Accueil Transmission** : Un N° unique, Des experts en ligne
- ➔ Le **Répertoire Départ Installation (RDI)** pour trouver un repreneur
- ➔ Un guide, les stages de parrainage, le portage foncier, ...



repertoireinstallation.com

Exploitations agricoles : rechercher, s'associer, transmettre

2) Accompagner les futurs cédants dans leur transmission :

Des visites « transmission » gratuite par un conseiller spécialisé pour :

- Les accompagner dans leur projet,
- Identifier les atouts / faiblesses / pistes pour améliorer la transmissibilité
- Proposer un plan d'actions personnalisé et ouvrir les potentiels de reprise

Informations / Formations sur les thématiques identifiées

- Pour améliorer la transmissibilité : bâtiments, parcellaires, habitation, exploration des potentiels,
- Pour faciliter le travail à plusieurs / recherche d'associés

3) Alimenter et Promouvoir les Offres de fermes pour répondre à la demande de foncier des porteurs de projet

- Alimenter le Répertoire Départ Installation (RDI) : par les cédants, propriétaires, et collectivités...
- Promouvoir les offres RDI du territoire pour trouver des repreneurs
- Proposer une formation « communiquer pour trouver un repreneur »
- Proposer des mini vidéo à relayer sur les Réseaux Sociaux / par les acteurs du territoire ?

4) Informer les candidats à l'installation du territoire

- Répondre à toutes les questions au Point Accueil Installation (PAI)
- Communiquer positivement sur les besoins du territoire et les offres disponibles
- Trouver du foncier et Visiter les fermes du RDI
- Être accompagné sur son installation : Point Accueil Installation, Journées Bases de la création d'activités, Plan de formations sur mesure (3P), Etude de faisabilité ...



Prenez date !

5) Organiser un forum Installation-Transmission, le 16 Juin après midi

A destination des acteurs locaux, futurs cédants et candidats à l'installation

- Présentation des actions proposées pour favoriser l'installation transmission, des outils disponibles
- Témoignages cédants / repreneurs, Conseils spécialisés
- Présentation de l'offre et de la demande sur le territoire
- **Install'Dating** – rencontres entre offreurs et repreneurs

Vos Contacts pour en savoir + :

- Thierry Houel, élu Chambre d'agriculture
- Valérie Lavorel : conseillère transmission 06 73 21 72 97 / valerie.lavorel@bretagne.chambagri.fr
- Gaëlle Minso : chargée d'animation territoriale 06 30 99 85 50 / gaelle.minso@bretagne.chambagri.fr
- Marie-Isabelle Le Bars, cheffe de service installation transmission 06 31 36 11 86 / marie-isabelle.lebars@bretagne.chambagri.fr

PERMANENCES HABITAT 2021

INFO ÉNERGIE

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ?

Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie, afin de répondre à vos questions.

JUN	Mercredi 9	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 16	Maison intercommunale de Plancoët
	Mercredi 30	Maison intercommunale de Broons
JUILLET	Mercredi 7	Maison intercommunale de Matignon
SEPTEMBRE	Mercredi 8	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 22	Maison intercommunale de Plancoët
OCTOBRE	Mercredi 6	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 20	Maison intercommunale de Matignon
NOVEMBRE	Mercredi 3	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 17	Maison intercommunale de Plancoët
DÉCEMBRE	Mercredi 1 ^{er}	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 15	Maison intercommunale de Matignon

HORAIRES

De 9h à 13h et de 14h à 18h

LIEUX DES PERMANENCES

- Maison Intercommunale de Broons -
Parc d'activité du Chalet - 22250 BROONS
- Maison Intercommunale de Matignon -
Rue du chemin Vert - 22550 MATIGNON
- Maison Intercommunale de Caulnes -
10 rue de la ville Chérel - 22350 CAULNES
- Maison Intercommunale de Plancoët -
33 rue de la Madeleine - 22130 PLANCOET

INFO PRATIQUE

Prise de rendez-vous au **02 96 87 42 44**, ou par mail à l'adresse :
infoenergie@dinan-agglomeration.fr



Rénov' Habitat
Bretagne

Espace détente...ou pas !

2	9				3			6
	5	6	2		9	3		
		7		6	5			2
5	7				2	4		
	2	3		1		7	5	
8		9	5			2	3	
	4				1		7	3
6	1				4		2	5
	3	5				8	1	4

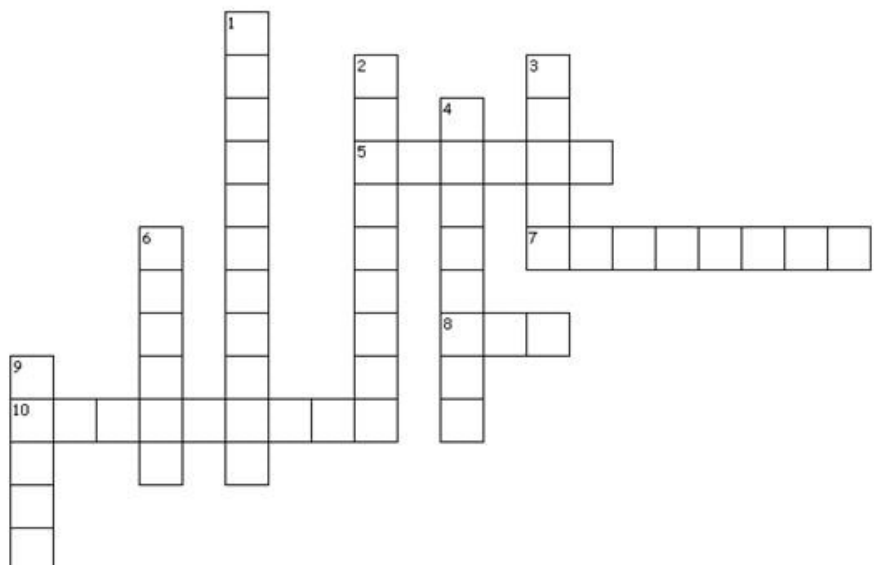
1						5	2	
				7	8			
						6		
	9			4				
			5			1		
	7							
		6	2					
	4						7	8
								3

Horizontalement

- 5. le 1er roi des Francs
- 7. Ligne imaginaire qui divise la planète en 2 hémisphères
- 8. notre siècle
- 10. 1ere période de l'histoire

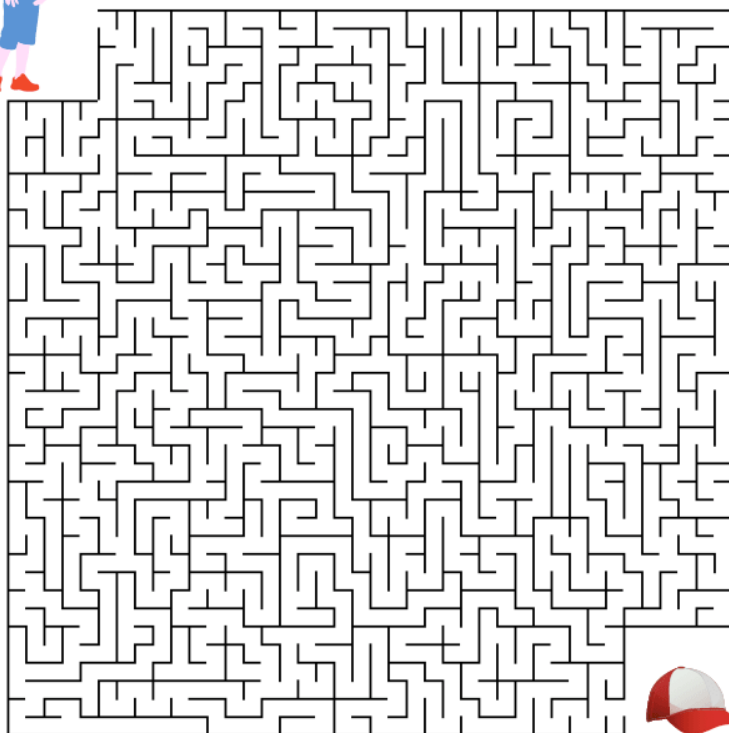
Verticalement

- 1. dernière période de la préhistoire
- 2. Le plus grand océan du monde
- 3. Le pays le plus peuplé du monde
- 4. le roi soleil
- 6. Le plus grand pays du monde
- 9. Capitale de la France



Le labyrinthe de l'été

Aide l'enfant à trouver sa casquette.



Qui est-ce ?



Comptes rendus

des réunions de Conseil Municipal

Département des Côtes d'Armor
Arondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 30 janvier 2021

L'an deux mit vingt et un le trente janvier à dix heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Georges le GAC sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres	<u>Présents</u> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Elwann DIVEU, Thierry CHAPON, Charles LEFORT, Ainandine MORIN, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE
en exécution : 11	<u>Absent avant donné procuration</u> : Lucie CHEVALIER donne procuration à Aliandine MORIN
Présents : 09	
Votants : 10	<u>Absent excusé</u> : Christine LOGUIVY

Secrétaire de séance : Adeline PEPION

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10 heures 10, il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
Hôpital de DINAN : intervention de Mr Didier LECHIEN, Maire de DINAN et président du Conseil de surveillance de l'hôpital.
A.L.S.H. : retour d'information des trois réunions entre la commune du QUIOU et Dinan Agglomération (Mr le Maire et Axel Hervet).
Plan de Relance Etat et Département : (Mr le Maire)
 - Demande de prise en charge OGE de Tinténac : (Mr le Maire)
Prévisions travaux partiels et fleurissement (Adeline PEPION)
Délibération à prendre pour encaissement d'un chèque suite à une vente de 5 peupliers appartenant à la commune : (Mr le Maire)
Renouvellement d'un poste contractuel de femme de ménage cause fin de contrat : (Mr le Maire)
 - Semaine de 4 jours pour l'école : (Axel HERVET)
- QUESTIONS DIVERSES

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des remarques restent à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal valident le compte-rendu en date du 10 décembre 2020.

Mobilisés pour l'hôpital de demain :

Depuis quelques mois l'hôpital de Dinan est sujet à préoccupations et cette préoccupation inquiète de nombreux élus du pays de DINAN.

Pour rappel une réunion a eu lieu en Septembre à l'agglomération avec les acteurs comme l'ARS, la direction de l'hôpital, Monsieur le député BERVILLE ainsi que Monsieur le maire de Dinan, président du conseil de surveillance de l'hôpital de Dinan afin de présenter les actions mises en place depuis une année à l'hôpital René Pleven. La crainte de la fermeture de certains services de l'hôpital dont notamment la maternité est problématique pour la population du pays de Dinan et de ses alentours. La commune du QUIOU avait d'ailleurs à l'époque apporté son soutien à celles et ceux responsables de l'hôpital de Dinan afin de trouver une solution pérenne au maintien de la maternité

Lors de cette réunion, il était rappelé la difficulté de recruter des obstétriciens gynécologues et qu'il devait y avoir une seule priorité, l'accueil et la sécurité médicale des femmes venant accoucher. Monsieur le Maire rappelle que le problème de la médecine ne date pas d'aujourd'hui et que les soucis rencontrés par l'hôpital de Dinan restent l'addition des politiques menées durant des années

par plusieurs gouvernements successifs et de toutes sensibilités politiques.

Le **numerus clausus** est depuis plusieurs années très restreint, ce qui empêche la formation de jeunes médecins généralistes ou hospitaliers.

C'est pourquoi il est important que le président du conseil de surveillance de l'hôpital vienne au devant du conseil municipal du QUIOU, sans aucune considération politique *mais* au contraire parler de l'avenir de notre service de santé au service de notre population toute entière.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier Lechien.

Tout d'abord en tant que Président du conseil de surveillance de l'hôpital, Didier Lechien rappelle qu'il ne participe pas aux orientations stratégiques et opérationnelles de l'hôpital.

1) -Les difficultés de la maternité

Il fait part au Conseil Municipal des difficultés de la maternité : en 2019, il y avait un déficit de médecins anesthésistes, il a fallu suspendre les accouchements pour la sécurité des patientes. Il rappelle également que l'ancienne direction avait une responsabilité car cela n'avait pas été anticipé.

Autre difficulté, le nombre de gynécologues obstétriciens, un seul responsable de services et le besoin de faire appel aux intérimaires.

Force de constater qu'il y a eu un accident en mai 2020 qui a causé le décès d'une maman, et suite à cet accident, toute l'équipe médicale en place (médecins, auxiliaires de puéricultures, sages-femmes...) a demandé la suspension des accouchements, ce n'était donc pas une demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé) mais bien une demande du personnel tout entier. Voici la réalité de cette fermeture, qui a fait suite à différents accidents.

Bien entendu, des candidats ont été reçus pour pallier au manque de personnel, mais ils ne veulent plus assurer les gardes.

Des délibérations ont été prises en 2019 pour maintenir cette maternité avec des intérimaires, mais des questions se posent suite au décès de cette maman, une enquête est toujours en cours côté médical et il ajoute qu'une procédure judiciaire est en cours également.

2) - Une structure en déficit d'accouchements

50% des femmes du pays de Dinan, n'accouchaient pas à l'hôpital de Dinan, des chiffres en baisse depuis quelques années, l'hôpital est passé de 600-700 naissances par an à 480 ces deux dernières années.

3) - Création d'un centre périnatale de proximité

Ce centre est à destination des futures mamans et jeunes mamans pour un suivi avant et après l'accouchement, un service de pédiatrie également et un service de pédopsychiatrie.

La question se pose pour que les accouchements reprennent mais avec quels moyens ? Il faut assurer une qualité de prise en charge et de sécurité.

Le Constat de ce manque de moyens peut-être développé en 3 points

a) La tarification à l'activité

Celle-ci est une catastrophe et creuse le déficit des petits hôpitaux (6 millions d'euros à Dinan), avec une population vieillissante présentant des multi-pathologies.

b) Le numerus clausus

Une réduction des médecins formés, les hôpitaux se retrouvent donc en concurrence, les médecins peuvent choisir l'hôpital où ils souhaitent travailler, une vraie difficulté à gérer également.

Exemple : un service de réanimation doit compter 9 médecins, c'est un travail en équipe, il faut plusieurs spécialistes qui se réunissent : neurologues, pneumologues... ; et cela pour des échanges pluridisciplinaires.

4) Une médecine de plus en plus technique

Depuis 40 ans, l'Etat n'a pas investi, au contraire des réductions budgétaires ont été mises en place avec des fermetures de lits....

La médecine évolue et a donc besoin d'outils techniques et technologiques.

D'où la création du GHT (Groupement Hospitalier Territoire) avec Saint Malo et Cancale, qui a été le premier en France. Il y avait alors une obligation légale d'organisation des moyens en terme de santé. Sans ce GHT, il y a des services qui ne fonctionneraient plus aujourd'hui.

Depuis 2-3 ans cela fonctionne mieux.

Il faut savoir qu'à Saint Malo par exemple, il y a également un manque de gynécologues. Une réflexion est donc en cours sur la réorganisation de l'offre de santé sur le territoire.

Tous les habitants doivent disposer d'une meilleure offre de soin. Plusieurs hypothèses

Construction d'un hôpital unique entre Dinan et Saint Malo : très coûteux et très éloigné pour couvrir tout le territoire

Saint Malo / Dinan : continuer le fonctionnement des services tels qu'ils sont, avec le risque de fermetures de lits, des coûts importants avec des interférences

Mutualiser les plateaux techniques : les médecins travaillent sur ce modèle Il faut également que l'hôpital soit ouvert vers la médecine de ville.

La relation entre l'hôpital et la polyclinique est à revoir également, la polyclinique assure toutes les chirurgies. Il reste des difficultés certes, mais il y a des services qui fonctionnent bien, le service de médecine interne considéré comme l'un des meilleurs sur le territoire.

Didier LECHEN ajoute que des investissements sont prévus . 800 000€ de matériel médical, un nouvel IRM, nouveau scanner. De nouveaux médecins arrivent, il y a quelques années 850 agents et aujourd'hui 1 200 agents, ce qui montre le dynamisme de l'hôpital. Celui-ci doit s'adapter aux évolutions de la médecine et aux attentes de la population. En effet, il y a une judiciarisation de l'acte de santé, au moindre problème cela se termine au tribunal.

5) Dans la perspective de plateaux techniques ?

Monsieur le Maire ajoute de Dinan que c'est pour cela qu'il y a besoin de plateaux techniques.

L'Etat est prêt à investir 400 millions d'euros. Le siège serait à Dinan, un regroupement des écoles d'infirmières pourrait être à l'étude, ainsi que des pôles techniques centralisés entre Dinan et Saint Malo. Il s'agit de remobiliser les équipes en place car le manque de perspective n'est pas forcément motivant pour eux.

A la suite, Arnaud CARRÉ ouvre le débat aux Conseillers Municipaux, plusieurs conseillers interviennent, un débat riche pour une seule cause, réfléchir à créer une nouvelle structure et ainsi participer à une meilleure offre de médecine sur le pays de DINAN, il nous appartient de rester solidaire, de soutenir le personnel médical qui apporte le soin au quotidien à l'hôpital et ailleurs et surtout ne pas opposer les territoires de DINAN et SAINT-MALO.

Compte rendu du Conseil Municipal 1-

ALSH :

Arnaud CARRE, évoque le retour de l'ALSH aux communes suite à la décision de Dinan Agglomération de redonner la compétence aux communes. Il y réfléchit avec le premier adjoint Axel HERVET, responsable des écoles. Cela demande une étude approfondie car le budget de l'ALSH représente un déficit de plus de 50.000 €. Axel HERVET a demandé à l'agglomération une étude précise car après trois réunions il reste des inconnus dans les comptes même du fonctionnement de

l'ALSH, à ce jour les comptes rendus ne donnent aucune explication !

Monsieur le Maire rappelle que la commune du QUIOU a apporté plus de 50.000 euros pour construire cet espace dédié à nos jeunes enfants. Monsieur le Maire et Axel HERVET présenteront si l'agglomération apporte les chiffres précis du fonctionnement de l'ALSH le 13 février prochain au Conseil Municipal.

A la suite, il y aura une réunion le 6 mars prochain avec les Maires des communes de l'ex Pays d'Evran. Il faut pouvoir organiser avec l'Etat cette reprise de compétence, et le sous-préfet en a été informé. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé aux services de Monsieur le Sous-Préfet d'aider le Conseil Municipal dans cette démarche. Il faut que cette reprise soit pérenne pour les années à venir. Après débat le Conseil Municipal demande à ce que l'agglomération nomme un audit extérieur afin de connaître plus précisément le fonctionnement de l'ALSH sise au QUIOU.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents. 2-

Plan de Relance :

Mr Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le nouveau projet du plan de relance mis en place par l'état, il concernera la rénovation de l'appartement au-dessus de la gare. Pour rappel, le 1^{er} concerne le beffroi et a été validé. Ce plan se déroulera sur 2021- 2022 et permettra d'obtenir des subventions à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Prise en charge OGEC de TINTENIAC

Suite au courrier reçu le 13 janvier 2021 par l'OGEC Ecole Notre-Dame de Tinténac pour une demande de participation de frais de fonctionnement de l'école pour 2 enfants domiciliés au QUIOU, le Conseil Municipal estime qu'il existe une école publique dans notre commune et décide à l'unanimité qu'ils ne participeront pas à cette demande.

3- Proposition matinée fleurissement :

Adeline PEPION propose une matinée travaux en matière de fleurissement le samedi 20 février de 10h à 12h. Cette matinée sera maintenue ou non en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Le 27 février, il est prévu également la création d'une association sur la commune pour le fleurissement et l'embellissement de notre commune.

4-Vente de 5 peupliers appartenant à la commune

Suite à la vente de 5 peupliers près du Château du Hac appartenant à la commune, Mr le Maire demande une délibération pour pouvoir encaisser le chèque d'un montant de 500 G.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents. 8-

Contrat ménage pour salles annexes et Mairie :

Le contrat de Mme Mauffrais se terminait le 31 décembre 2020, et elle a fait part en début d'année de sa volonté de ne pas renouveler son contrat. Elle a continué sur le mois de janvier donc pour une durée déterminée et avec l'accord du conseil municipal à l'unanimité, son contrat est renouvelé pour le mois de janvier.

A la suite, il a été proposé à Christelle Hamm, nouvelle secrétaire de mairie de reprendre les 8 heures prévues au ménage des salles annexes et de la Mairie. Christelle a donné son accord. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents

9-Délibération semaine de 4 jours pour l'école :

Axel HERVET présente ce dossier en sachant que 95% des écoles font la semaine des 4 jours, mais le conseil municipal doit prendre une délibération car officiellement c'est la semaine des 4,5 jours qui est mise en place.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents pour la semaine à 4 jours 10-

Travaux de l'école publique :

Il faut finaliser les travaux de l'école déjà entrepris, il reste 3 portes à remplacer sur les toilettes extérieures, deux devis ont été présentés, l'un de l'entreprise STER OUENN à hauteur de 3890€ H.T et le deuxième de l'entreprise Martin à Plouasne, à hauteur de 2398,17d H.T. C'est donc le deuxième devis qui a été validé.

En parallèle, un évier inox a été commandé ainsi que la robinetterie et ils seront posés par un professionnel. Coût de l'évier : 620€ HT et coût de la Fobinetterie : 254€ HT

Il restera l'insonorisation de la cantine à prévoir car ce problème de bruit revient régulièrement lors des conseils d'école. Le budget sera de 2604€ HT soit 3125€TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord et demande à Mr le Maire de clore le dossier du contrat territoire

11- Facture à régler pour Mme Rolland « La belle époque » :

Mr le Maire rappelle avoir reçu une facture de 508€ de Mme Rolland « Café la Belle Epoque »reprenant toute l'année 2020. Preuve que le Conseil Municipal continue à faire travailler le commerce local.

La séance est levée à 12h10.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 27 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 mars à neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	Présents : CARRE Arnaud, CHEVALIER Lucie, DIVEU Erwann, HERVET Axel, LEFORT Charles, MORIN Amandine, PEPION Adeline, QUEMENER Sonia
Présents : 8	Absent ayant donné procuration : Brieuc LABOUE donne procuration à Adeline PEPION
Votants : 9	Absent excusé : Christine LOGUIVY, Absent : Thierry CHAPON

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 09h37
Il est constaté que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- **RPI** : Adhésion de Saint-Judoce au RPI Les Faluns Jules Verne (Axel HERVET)
- **Compte Administratif 2020** : Présentation: (Mr le Maire) vote (Axel HERVET)
- **Compte de gestion 2020**: vote (Adeline PEPION)
- **Vote des taux d'impositions** : (Mr le Maire)
- **Attribution résultat** : (Mr le Maire)
- **Attribution subvention associations** : (Mr le Maire)
- **Budget général 2021** : Proposition travaux (Erwann DIVEU), Présentation et vote (Mr le Maire)
- **Conseil Energie partagée** ; (Mr le Maire) :
- **Frelon Asiatique campagne 2021** : (Mr le Maire)
- **Terrain appartenant au CCAS** : Changement acquéreur, délibération à prendre (Mr le Maire)
- **Argent de poche** : (Mr le Maire et Amandine MORIN)
- **Terrain parcelle A381** : Arrêté de délégation de signature au profit d'un adjoint (Mr le Maire)
- **Information** : Eclairage public

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des remarques restent à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal valident le compte-rendu en date du 30 janvier 2021

Report du vote du budget et des taux d'impositions 2021 ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour reporter le vote du budget 2021 ainsi que les taux d'impositions. En effet, dans le cadre de la réforme d'imposition de la taxe d'habitation et n'ayant pas reçu le nouveau calcul des taux, il paraît compliquer de voter le budget primitif. Monsieur le Maire propose que le budget soit voté le 13 avril prochain à 18h30.
Le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour le report d u budget

Adhésion de Saint-Judoce au RPI : (Regroupement pédagogique les faluns Jules-Verne)

Monsieur Axel HERVET présente et propose la demande d'adhésion de la commune de SAINT JUDOCE au syndicat de l'école les Faluns - Jules Verne. Chaque commune membre du RPI dispose d'un délai de 3 mois

pour se prononcer sur l'admission de la commune de SAINT JUDOCÉ. Le conseil municipal après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable.

Compte administratif 2020 :

Monsieur le Maire donne lecture du budget 2020 au conseil municipal. La commune du QUIOU termine son exercice avec un excédent de 59800 €. A cette somme devait s'ajouter le retour de subventions du contrat de territoire, subventions versées dans le cadre de la rénovation de l'école publique soit environ la somme de 11000 €. Après en avoir débattu et comme le stipule la loi Monsieur le Maire demande l'approbation du compte administratif et se retire de la salle.

Monsieur Axel HERVET, premier adjoint, est désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020.

Après étude et délibération, il fait procéder au vote des comptes administratifs 2020 à main levée POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Votants : 9 Votes pour : 8 Abstention : 1 (Monsieur le Maire)

Les comptes administratifs 2020 sont approuvés.

Approbation des comptes de gestion 2020 pour le budget principal communal

Madame Adeline PEPION, deuxième adjointe, demande au Conseil Municipal, après étude et délibération, d'approuver les comptes de gestion 2020 **pour le budget communal**.

Votants : 9 Votes pour : 8 Abstention : 1 (Monsieur le Maire)

Les comptes de gestion 2020 sont approuvés

Affectation du résultat de 2020 pour le budget principal.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 51427.80 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	4972.11
Résultats antérieurs reportés :	<u>46455.69</u>
Résultat à affecter :	51427.80

Affectation : R 002 : 51 427.80 €

Solde d'exécution d'investissement :

Résultat de l'exercice :	- 9955.99
Résultats antérieurs reportés :	<u>18329.87</u>
Résultat à affecter :	8373.88

Affectation au R 001: 8373.88 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0.00

Votants : 9 Votes pour : 9

Subventions aux associations et autres organismes

Suite aux demandes reçues en mairie, Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour les associations qui en ont fait la demande. Les subventions seront versées après présentation par ces dernières de leur compte de gestion de l'année et du bilan financier. Un courrier sera envoyé à ce sujet.

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la création d'une nouvelle association « Le Courtil du Quiou », elle a pour but d'embellir et fleurir la commune. A titre exceptionnel, il propose qu'une subvention de démarrage soit versée à l'association.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'abstiendra pour le vote des subventions aux associations, en effet son épouse faisant partie de l'association du « courtil du QUIOU » il ne souhaiterait pas être accusé de favoritisme. Par ailleurs Madame Sonia QUEMENER a souhaité que le groupement **national** des Communes aux Noms burlesques et chantants de France puisse avoir la même subvention que les autres associations communales.

Il est proposé ci-dessous le tableau des différentes subventions proposées :

FNACA de Plouasne	50
Groupement des Communes aux Noms burlesques et chantants	50
Resto du Cœur	50
Palet Quiousien	50
Les Obélisques - fléchettes	50
APE du collège de Plouasne	72
ASS. Chasseurs	50
APE Evran - Le Quiou	72
Fondation du Patrimoine	55
AFBN	05
Le Courtil du QUIOU	250
MONTANT TOTAL :	754.00

Il a été procédé au vote à main levée. Votants : 9 Votes pour : 8 Abstention : 1 (Monsieur le Maire)

Conseil Energie partagée :

Monsieur le Maire fait part de la proposition du service Conseil en Energie Partagé de Dinan Agglomération qui stipule la possibilité pour le Maire de signer deux conventions, permettant, après étude des dossiers, de percevoir une compensation financière suite à des travaux occasionnant une économie d'énergie.

A noter que la nouvelle convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable.

- Une convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie des collectivités de Dinan Agglomération, signée entre la commune et Dinan Agglomération,
- Une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie, signée entre la commune et la Région.

Sachant que Dinan Agglomération prend en charge l'élaboration et la gestion des dossiers de demande CEE via la plateforme numérique régionale. Dinan Agglomération percevra la compensation financière et la reversera à la commune, après déduction de 8 % correspondant aux frais de gestion.

Ce service a pour tâche :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal
- La réduction des consommations d'eau et d'énergies

- L'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou rénovation
- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens...
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- L'évaluation et avis du gain environnemental et énergétique des projets de rénovation pour la demande de subventions.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces deux conventions.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée.

Votants : 9 Votes pour : 9

Frelons asiatique campagne 2021 :

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière agricole et la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Le territoire de Dinan Agglomération est concerné par le développement du frelon asiatique, considérée comme une EEE, c'est pourquoi Dinan Agglomération, au titre de sa compétence « Transition énergétique et climatique » en lien avec la protection de la biodiversité propose aux communes de l'agglomération un programme de lutte contre cette espèce.

En effet, chaque commune peut décider de prendre en charge les frais d'intervention sur une propriété privée pour éradiquer un habitat de « nuisibles » au titre des pouvoirs de police générale du maire et notamment de sécurité des personnes.

Il est proposé de :

- Stipuler dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1^{er} avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention devant définir les modalités techniques d'accompagnement et de coordination dans la lutte contre le frelon asiatique à compter du 1^{er} avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;
- Stipuler dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à approuver le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité.
- A cet effet, signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer du groupement ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée

Terrain appartenant au CCAS :

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée B 245 située sur la commune de LE QUIOU appartient au CCAS. Elle est cultivée depuis plusieurs années sans qu'aucun bail n'ait été signé et sans versement de location en contrepartie.

Monsieur René MESNAGE, exploitant agricole, demeurant Le Bas Tréveleuc, avait adressé une demande d'achat de ce bien en 2019. Monsieur le Maire précise que l'agence notariale SCP NEONOT à Rennes, qui suit ce dossier, a estimé cette parcelle à 1400 €. Il rappelle également que ces biens font partie de l'ancien bureau de bienfaisance aujourd'hui CCAS et qu'il a fallu retrouver des pièces de propriétés datant de 1909.

Après réflexion, Monsieur René MESNAGE s'est désisté, et un nouvel acquéreur est intéressé pour racheter la parcelle. Il s'agit de Monsieur Benjamin DECHERF éleveur à la Cour Neuve. Après débat, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle à Monsieur Benjamin DECHERF. Il y aura également une délibération au CCAS.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que deux autres terrains sis sur la commune de PLOUASNE et appartenant au CCAS sous le nom du Clos sous la Roche B 657 et le Rocher C858 auraient trouvé acquéreurs. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'accord pour la vente de ses deux parcelles. Après débat, le conseil municipal donne l'accord à Monsieur le Maire.

Argent de poche :

Mr le Maire, expose que depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers, missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés par virement bancaire.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'½ journée (3h).
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Accueils de loisirs : installation de mini camps, aide pendant le déjeuner, aide piscine, ...
- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, ...
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, ...

Monsieur le Maire demande à Mesdames Adeline PEPION et Amandine MORIN de prendre en charge le dossier. Il faudra donc adresser les candidatures à la Mairie. Puis, une sélection sera faite pour ne retenir que 2 candidats pour la période de juillet voire août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées.

Terrain parcelle A381 : modification de la délibération :

Monsieur le Maire rapporte que dans le cas de l'acquisition de la parcelle A381 situé Rue de la Villa Romaine et appartenant à Monsieur RENAULT qu'il ne peut en qualité d'officier public ne pourra représenter la commune pour la mise en place de l'acte authentique administratif. Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Axel HERVET, Maire adjoint, à signer l'acte authentique administratif de vente, pour représenter la commune.

Eclairage public :

Les lampadaires extérieurs restent allumés jusqu'à 21h30 pour l'ensemble de la commune agglomérée.

Aussi au regard de la mise en place du couvre-feu et les jours venant à rallonger, la question est posée à savoir s'il n'était pas intéressant de réduire d'une heure voire deux heures l'allumage des candélabres.

Toutefois, il serait gardé l'allumage dès 6h30 le matin, étant donné que nos collégiens et lycéens prennent le bus à 6h50.

Une demande a donc été faite au syndicat pour procéder au changement seulement cela engendrait un coût de 350 € HT par changement. Le conseil Municipal a donc décidé de ne pas procéder au changement.

Suite à la visite de Monsieur CLEMENT du SDE, il y aurait possibilité de suivre une formation en interne. Monsieur Axel HERVET se propose pour la formation.

La séance est levée à 12H20.

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Georges le Gac de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9	<u>Présents</u> : CARRE Arnaud, CHEVALIER Lucie, DIVEU Erwann, HERVET Axel, LEFORT Charles, MORIN Amandine, PEPION Adeline, QUEMENER Sonia, LOGUIVY Christine. <u>Absent ayant donné procuration</u> : Brieuc LABOUE donne procuration à Amandine MORIN <u>Absent</u> : Thierry CHAPON
---	---

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40
Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Vote des taux d'impositions : (Mr le Maire)
- Budget général 2021 : Attribution du résultat, présentation et vote (Mr le Maire)
- Communication du Conseil municipal : (Mr le Maire)
- ALSH : Retour du courrier de l'agglomération concernant la compétence ALSH (Mr le Maire)

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

- Monsieur le Maire demande si des remarques restent à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal valident le compte-rendu en date du 27 mars 2021

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le retour du courrier de l'agglomération concernant la compétence ALSH (accord du conseil municipal).

Vote des taux d'impositions :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'augmentation des taux d'imposition de 1 %. A noter que la réforme de la taxe d'habitation ne pénalise pas le budget communal, les taux proposés seront pour 2021 de :

- Taxe foncière (Bâti) : 35.84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 56.66 %

Votants : 10 Votes pour : 10

Budget général 2021

A la suite Monsieur le Maire présente le projet de budget de 2021. Celui-ci présente un excédent reporté sur le budget précédent de 60.000 euros.

La section de fonctionnement sur 2021 sera de 242.000 euros les charges les plus importantes étant la contribution au regroupement pédagogique Les Faluns Jules Verne s'élevant à 54.000 euros, les frais de charge de personnel seront à la baisse (nouvelle organisation mise en place au secrétariat) s'élèveront à 56.340 euros pour 2021 au lieu de 72.168 euros pour 2020.

Les charges à caractères général sont proposées à 47.000 euros contre 50.623 euros pour 2020.

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur le budget école, une des priorités du conseil municipal depuis plusieurs années un investissement de 60.000 euros sur deux ans et un effectif en hausse montrent la dynamique de l'école des Faluns dans le RPI.

A noter la création de l'opération « Argent de Poche » un budget de 500 euros destiné aux jeunes de la commune. Adeline Pépion et Amandine Morin sont nommés référents de cette nouvelle politique.

A la suite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal un investissement pour l'année 2021 répartis de la manière suivante.

Pour l'école Publique :

Isolation du plafond de la cantine pour la somme de 2604 euros H.T, ainsi qu'un évier avec mitigeur pour la somme de 874 euros H.T mettant fin définitivement aux travaux de rénovation du groupe scolaire.

Pour la sécurité des collégiens du village de Mauny :

Un candélabre sera mis en place au village de Mauny près de l'arrêt de bus pour la somme de 2496 euros TTC. Deux emplacements d'arrêt de bus ont été créés pour la somme de 1758 euros H.T

Une subvention du conseil départemental via les amendes de police sera reversée à la commune.

Pour le fonctionnement du secrétariat de la Mairie :

Un nouvel ordinateur fixe et un ordinateur portable seront achetés.

La rénovation du patrimoine communal :

Le beffroi de l'église et les deux logements communaux de l'école publique seront également rénovés pour la somme de 36.751 euros H.T.

Sur ces travaux, une subvention globale de 29.130 euros H.T du conseil départemental sera attribuée soit 80% des sommes H.T, viendra s'ajouter à ces attributions le versement du contrat de territoire mis en place pour les travaux de l'école publique à hauteur de 11.500 euros soit un volant de 40.630 euros d'aides pour l'investissement 2021.

En conclusion, la commune garde une dynamique d'investissement grâce aux différents appels à projets du conseil départemental favorisant la relance économique.

Communication du Conseil municipal

Mr Le Maire a souhaité qu'un nouveau bulletin municipal soit publié courant juillet 2021 afin de faire le point sur le premier semestre 2021. Celui-ci sera également disponible sur le site internet.

ALSH : Reprise de la compétence par la commune :

Le conseil municipal du Quiou s'inquiète des conditions de reprise de la compétence « centre aéré » (ALSH).

Monsieur le Maire lit la réponse de Mr Arnaud LECUYER suite au courrier envoyé le 27 février demandant un audit pris en charge par un cabinet extérieur à l'agglomération.

Après débat, le conseil municipal rappelle que la Maison de l'enfance située au QUIOU est au service des jeunes familles venant s'installer dans le secteur Sud du pays de Dinan. Une crèche et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) leur sont proposés. Créée il y a une dizaine d'années par l'ancienne communauté de communes du pays d'Evran au centre de son territoire, l'utilité de la structure n'a jamais été démentie. Depuis la loi NOTRE, ce service est géré par Dinan Agglomération.

Lors du séminaire de rentrée de Dinan agglomération, le Président Arnaud LECUYER a proposé que les ALSH soient transférés aux communes où ils sont implantés et à leur charge.

Il appartient donc à ces quelques communes de réfléchir à une nouvelle organisation. Quel statut pour le personnel ? Quelle emprise exacte de l'ALSH à l'intérieur du bâtiment ? Quelles seraient les charges réelles de fonctionnement ? Quels services devra-t-on mettre en place pour satisfaire les familles ? Quels seront les nouveaux tarifs pour conserver le même fonctionnement ? L'attribution de compensation, qui devrait revenir à la structure porteuse de l'ALSH, sera-t-elle progressive ou constante ? Une commune peut-elle créer son propre service ?

A cet effet, le Conseil municipal du QUIOU a rencontré par trois fois les services gestionnaires. Des points interrogent. Les chiffres présentés révélaient un déficit de fonctionnement de plus de 50.000 €. Autre constat, des données financières importantes sur le fonctionnement manquaient.

C'est pourquoi le Conseil municipal du Quiou avait demandé que l'agglomération puisse missionner un audit extérieur afin d'évaluer la reprise de cette compétence en toute transparence. Ont aussi été invités à réfléchir aux différentes orientations les maires du secteur de l'ex-communauté de communes du pays d'Evran. Ils faisaient le même constat : les chiffres présentés ne suffisaient pas à entreprendre une reprise en toute quiétude.

Or par réponse du 8 avril dernier, l'agglomération répondait qu'elle ne voulait pas mandater un cabinet d'audit. Elle proposait même à la commune du QUIOU de prendre cet audit à sa charge.

Les communes ne sont pas toutes aussi riches et de même taille. Même si la municipalité du QUIOU peut comprendre que certaines communes de l'agglomération veuillent reprendre cette compétence, elle s'interroge sur l'avenir même du service d'accueil rendu aux familles à la Maison de l'enfance. Le rôle d'une agglomération n'est-il pas d'éviter à des zones blanches d'être dépourvues de service et d'accompagner les petites communes rurales ? Une commune de 347 habitants a-t-elle la capacité d'assumer une telle compétence ? Pourquoi ne pas prendre en compte les spécificités de chaque territoire comme l'agglomération le fait pour la compétence déchets ?

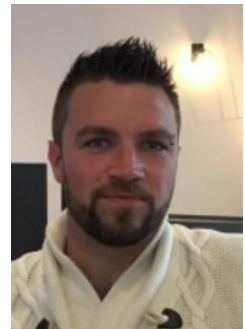
Bonnes vacances à tous!!!



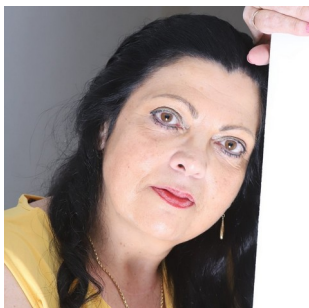
Axel :
RPI - École - ALSH
Site internet - CLECT -
Agglomération



Adeline :
Fleurissement - voirie -
Employé communal -
Eaux de Dinan



Erwann :
Responsable travaux
généraux



Christine :
Banque alimentaire
Mission locale



Arnaud :
Administration générale



Sonia :
Bulletin municipal - CCAS



Brieuc :
Chasse au trésor
RPI - patrimoine



Lucie :
Bulletin municipal
CCAS



Amandine :
Banque alimentaire
Argent de poche
CCAS



Charles :
Plan vélo
Conseil juridique
CLECT



Thierry :
RPI - CCAS

Directeur de la publication : Arnaud CARRE
Rédactrices : Sonia QUEMENER & Lucie CHEVALIER
Relecture : Marjorie VESLIN
Imprimé par nos soins
Dépôt légal : juillet 2021

Votre avis nous intéresse...

Vous pouvez anonymement nous faire part de vos avis et/ou suggestions (à déposer dans la boîte aux lettres).

